

Opérateur régleur en usinage

Titre - Niveau V

Certificateur : Ministère chargé de l'emploi (DGEFP)

DEFINITION

Les titulaires sont capables de régler et de conduire des machines-outils d'usinage à commande numérique pour produire, en série, des pièces métalliques ou en matériaux composites. A chaque changement de production, ils chargent un nouveau programme, montent les outillages et règlent leur machine conformément au dossier de fabrication de la pièce. Ils conduisent la production jusqu'à ce qu'ils aient fabriqué la quantité de pièces indiquée sur l'ordre de fabrication. Selon le contexte de production et d'organisation, ils peuvent être amenés à conduire simultanément plusieurs machines identiques ou différentes.

Ils réalisent leurs productions à partir de programmes « machine », de données de réglage et de modes opératoires déterminés et optimisés par le service des méthodes et les techniciens d'atelier, dans le but de garantir la productivité attendue au niveau de qualité exigé.

Ils assurent la traçabilité de la production en renseignant différents documents de suivi, conformément aux spécifications du contrôle qualité. Ils sont responsables de la qualité des productions qu'ils livrent à l'opérateur réalisant l'étape suivante du processus de fabrication.

CONTENU

- ▶ Conduite d'une production de séries stabilisées sur machines-outils à commande numérique, réglées
- ▶ Réglage d'une machine-outil à commande numérique pour produire une série stabilisée

VOIES D'ACCES

- Formation initiale – scolaire : NON
- Apprentissage : NON
- Formation continue : OUI
- Candidature individuelle : NON
- VAE : OUI

FORMATION

Durée : Durée modulable de 7 mois environ, dont 6 semaines en entreprise

Lieux (à titre indicatif) : Campus de formation AFPA des régions suivantes : Aquitaine - Auvergne - Limousin - Midi-Pyrénées - Nord-Pas-de-Calais - Rhône-Alpes

Conditions d'accès :

- ▶ Maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul arithmétique de base (les 4 opérations, les conversions, le calcul des volumes et des surfaces, la règle de 3)
- ▶ Admission : entretien de confirmation du besoin de formation - tests - entretien

RELATION AVEC LES METIERS

- ▶ **Production :**
 - Régleur(se) de machines de transformation en plasturgie